

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/10/2019 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22/10/2019 **Date d'affichage :** 22/10/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 du mois d'octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PICOT, Maire.

Présents : 12 / 17.

Votants : 14 / 17.

Présents : Messieurs Brenier, Cardé, Gagne, Garetti, Guérin, Monnier, Picot, Vetter. Mesdames Billon, Dumoulin, Gronlier, Mourvillier.

Absents : Messieurs, Hausser, Patassi, Madame Roy.

Excusée : /.

Procuration : De Madame Juban à Monsieur Picot, de Madame Ronze à Monsieur Gagne.

Monsieur Vetter été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Rapporteur : Monsieur Cardé.

Sur avis de la commission d'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0) émet un avis favorable aux acquisitions mentionnées ci-après, la commune renonce aux droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

- **DIA 02623119C0027 :** Section n°AL 712 d'une contenance de 01a et 54ca.
- **DIA 02623119C0028 :** Section n°AL 327 d'une contenance de 20a et 55ca.
- **DIA 02623119C0029 :** Section n°AL 717 d'une contenance de 06a et 06ca.

Délibération n°2

Objet : Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté d'Agglomération.

Rapporteur : Monsieur Picot.

Le Conseil Municipal de la Commune de Peyrins (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) prend acte du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté d'Agglomération des exercices 2014 à 2018. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 3

Objet : Communauté d'Agglomération : signature de la convention liée aux emplacements de conteneurs d'ordures ménagères et colonnes de tri sélectif.

Rapporteur : Monsieur Picot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à signer la convention liée aux emplacements de conteneurs d'ordures ménagères et de colonnes de tri sélectif sur le domaine public et privé de la commune.

Délibération n° 4

Objet : Réhabilitation et mise aux normes de Sainte-Thérèse : Attribution de lots.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Sur avis de la Commission d'Appel d'offres réunie en dates du 1/10/2019 et 21/10/2019, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'attribuer, les marchés des lots suivants :

Lots n°	Intitulés des lots	Estimations de l'architecte	Titulaires des lots	Les offres H.T
----------------	---------------------------	--	----------------------------	-----------------------

		<i>H.T</i>		
Lot n°3	Charpente bois – couverture tuiles.	73 777,90 €	SARL Traversier	63 815,69 €
Lot n°4	Façade.	35 734,10 €	Sun Façades	19 284,65 €
Lot n°5	Serrurerie.	38 996,50 €	Nivon Métallerie Sarl	40 656,55 €
Lot n°6	Menuiserie extérieure aluminium.	43 316,05 €	Menuiserie Proponnet	49 731,16 €
Lot n°11	Electricité – courant faible.	67 000,00 €	Patrick JARILLON	58 187,00 €
Lot n°12	Etanchéité.	6 526,75 €	Ent. Gérard GAYTE	5 887,80 €

Le lot n° 7 'Menuiseries intérieures' est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, aucune offre n'ayant été déposée. Un nouvel appel à concurrence pour le lot n°7 'Menuiseries intérieures' sera lancé.
Le maire est autorisé à signer tout document afférent aux décisions de ces marchés de travaux.

Délibération n°5

Objet : Accessibilité des bâtiments : Attribution des marchés de travaux.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Sur avis de la Commission d'Appel d'offres réunie en dates du 1/10/2019 et 21/10/2019, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'attribuer, les marchés des lots suivants :

Lots N°	Lots intitulés	Noms des entreprises retenues	Montants HT
N°2	Electricien	D.E.S	12 158.33 €
N°3	Ferronnerie	1G2B	6 017.54 €
N°7	Plomberie	SALLEE	12 918.00 €

Il déclare les lots suivants « sans suite » pour motif général.

Lots N°

Lots intitulés

N°5 Menuiserie

N°6 Plâtrerie - Peinture

Le maire est autorisé à lancer une nouvelle consultation d'entreprises pour les lots n°5 'Menuiserie' et n°6 'Plâtrerie-Peinture' et à signer tout document afférent à ces décisions.

Délibération n°6

Objet : Evènements climatiques du 15 juin 2019 – Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) adresse une demande de subvention à la Communauté d'agglomération au titre du fonds de concours dédié à l'indemnisation des évènements climatiques du 16/05/2019. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Evènements climatiques du 15 juin 2019 – Demande de subvention au Conseil Départemental.

[

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) adresse une demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la subvention exceptionnelle dédiée à l'indemnisation des dégâts occasionnés par les événements climatiques du 16/05/2019. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°8

Objet : Données liées à la répartition de la Dotation de Solidarité Rurale.

Rapporteur : Monsieur PICOT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide le classement d'une liste de voies dans la voirie communale. Le nombre de mètres linéaires est de 60 414. Le maire est autorisé à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Délibération n°9

Objet : Eglise de Saint-Ange : demande de subvention à l'UDAP.

Rapporteur : Monsieur Monnier. Un bâchage de la toiture est nécessaire afin d'éviter l'accroissement des dégradations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la demande de subvention auprès de l'Unité Départementale d'Architecture et de Patrimoine pour les 'Travaux d'entretien'. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°10

Objet : Tarifs communaux : Tarif spécifique pour la location de la salle des fêtes.

Monsieur Monnier expose que les intempéries du 15/06/2019 ont causé d'importants dégâts à la salle des fêtes, notamment dans le secteur du bar. Afin de tenir compte des désagréments, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) applique un tarif spécifique de location de 300 € à l'association 'Loisirs d'Arthemoney'. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°11

Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation.

Monsieur Picot : la scolarisation des enfants de 3 ans nécessite un taux d'encadrement supérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide la création d'un emploi comme suit :

○ Cadre d'emploi :	Cadre des Adjoints d'animation.
○ <u>Grade</u> :	Adjoint d'animation.
○ Durée du contrat :	1^{er} novembre 2019 au 30 juin 2020
○ Temps réalisé en période scolaire :	
▪ Temps non annualisé :	5h00.
▪ Temps annualisé :	4.60 hebdomadaires pour la période précitée.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Objet : Vœu - 'Ruban Blanc Drôme 2019'

Monsieur PICOT, rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Une invitation de la Délégation Départementale des Droits de la Femme et à l'égalité a été adressée par mail en date du 24/10/2019 afin que les communes participent à la campagne 'Ruban Blanc Drôme 2019'.

A l'unanimité, le conseil municipal de la commune de Peyrins émet un vœu et invite ses administrés à :

- **porter le ruban blanc le 25/11/2019,**
- **participer aux marches organisées dans le département pour ensemble dire non aux violences.**
- **retirer les dépliants de la campagne en mairie de Peyrins.**
- **consulter et partager les publications de la page Facebook collectifrubanblancdrome,**
<https://www.facebook.com/collectifrubanblancdrome>.

Le conseil municipal soutient la campagne 'Ruban Blanc Drôme'.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire :

Vu l'article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal,

Monsieur Picot présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- Travaux relatifs à la fermeture d'un bureau au secrétariat.
- Réparation de l'ascenseur COPAS.

Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de Peyrins :

Monsieur Picot : elle se déroulera du 9 décembre 2019 au 8 janvier 2020.

Samedis fermés en 2020, validés par le bureau municipal du 15/11/2019 :

Monsieur Picot présente les samedis fermés en 2020 : 11 avril – 2 mai – 9 mai – 30 mai – 18 juillet – 25 juillet – 01 août – 8 août – 22 août – 26 décembre.

Vœux du maire : le samedi 4 janvier 2020 à 11h00.

Elections municipales

Monsieur Picot : elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

Salle du stade de foot :

Monsieur Picot : la commune fait actuellement l'achat d'un bâtiment modulaire de 66m². Cette salle sera installée sur l'ancien mur de frappe. Il convient également de prévoir des aménagements extérieurs dont une place pour les personnes à mobilité réduite. Cette salle modulaire pourrait alors être mutualisée entre les différentes associations présentes sur le stade et le club des 'Sans-souci'.

Stationnements illicites rue du Puits :

Monsieur Guérin rappelle que les occupants de la salle Vallier, sur le temps méridien, bloquent la circulation en semaine.

Fixation des dates des prochains conseils municipaux :

- Pour 2019 : 26/11/2019 – 17/12/2019.
- Pour 2020 : 28/01/2020 – 25/02/2020.

Le Maire,

Bernard PICOT.

